

Avis public



MODIFICATION DU MODE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT – SÉANCE VIRTUELLE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LE BUDGET 2022 ET LE PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2031 6 DÉCEMBRE 2021 À 17 H 30

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT 6 DÉCEMBRE 2021 À 19 H 00

PRENEZ AVIS qu'en raison de l'augmentation des cas liés à la COVID-19, les membres du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce tiendront les séances du conseil d'arrondissement prévues le 6 décembre 2021 **de façon virtuelle seulement.**

En conséquence et contrairement à ce qui était indiqué dans les avis publiés les 28 novembre et 1^{er} décembre 2021, la séance n'aura pas lieu en personne.

Les séances du conseil seront diffusées en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement – 6 décembre 2021 à 17 h 30

Au cours de cette assemblée, une période de 30 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens relatives au budget 2022 et au programme décennal d'immobilisations 2022-2031.

Les citoyens désirant poser une question ou transmettre leurs commentaires par écrit relativement au budget 2022 et au programme décennal d'immobilisation 2022-2031, pourront également le faire à même le [formulaire CA extraordinaire budget et PDI - 17 h 30](#) accessible sur le site de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à la section *Conseil d'arrondissement* (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), jusqu'à 12 h, le lundi 6 décembre 2021. Après cette date, la messagerie ne sera pas consultée et les messages resteront sans réponse. Les questions se rapportant à un sujet autre que le budget ou le programme décennal d'immobilisation ne seront pas considérées.

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement – 6 décembre 2021 à 19 h

Au cours de cette assemblée, une période de 90 minutes sera consacrée aux questions et aux demandes des citoyens sur tous les sujets concernant l'arrondissement ou l'administration municipale.

Les citoyens désirant poser une question sur un sujet concernant l'arrondissement ou l'administration municipale, pourront inscrire leur question à même le [formulaire - CA ordinaire à 19 h](#) accessible en ligne sur le site de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à la section *Conseil d'arrondissement* (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace), jusqu'à 12 h, le lundi 6 décembre 2021. Après cette date, la messagerie ne sera pas consultée et les messages resteront sans réponse.

L'ordre du jour, les dossiers décisionnels ainsi que les présentations, sont disponibles dans la section *Conseil d'arrondissement* du site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace). La version anglaise de l'ordre du jour sera déposée sur le site anglais de l'arrondissement le jour même de la séance.

N.B. L'ordre du jour FINAL est celui adopté par les conseillers municipaux au début de chaque séance.

FAIT à Montréal, ce 3 décembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate